Ecrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2021

Adezio services : la coopérative de services à la personne en Vaucluse



‘Adezio services’ se transforme en coopérative de services à la personne en Vaucluse.

A sa création en 2017, ‘Adezio services‘, agréée dans le cadre des lois sur les services à la personne, n’effectuait alors que les démarches administratives auprès des clients particuliers du cabinet d’expertise comptable Adezio. C’est en 2021, que Sandrine Staïano, expert-comptable et gérante associée du cabinet fait évoluer ‘Adezio services’ qui devient alors une coopérative. Cette dernière regroupe désormais des artisans et professionnels qualifiés dans plusieurs domaines : ménage, bricolage, entretien de jardin, assistance administrative, informatique ou encore repas à domicile.

Faciliter le quotidien

L’objectif est de répondre aux besoins des particuliers en leur facilitant le quotidien, tout en aidant les clients artisans à développer leur clientèle et ainsi augmenter leur chiffre d’affaires. Des besoins communs ont été mis en avant : apporter des services de qualité à des particuliers qui veulent déléguer

Ecrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2021

les travaux ; apporter ces services à des coûts moins importants du fait des avantages fiscaux (TVA à taux réduit et réduction ou crédit d'impôts) ; créer un réseau pour pouvoir proposer une panoplie de services à ces clients avec un interlocuteur unique.

50% de réduction/crédit d'impôt

Du côté des professionnels, adhérer à Adezio services leur permet accroître leur chiffre d'affaires en s'adressant directement aux particuliers, sans avoir à créer de seconde structure ni créer de tâche administrative supplémentaire. « Nous leur proposons une solution adaptée aux services à la personne et aux contraintes du chef d'entreprise actuel pour qui, le temps et l'argent deviennent plus que capital. Notre solution 100% en ligne a été pensée pour eux, afin de minimiser le temps qu'ils passent au niveau administratif sur la partie devis/facturation pour leur donner plus de temps à ce qui est productif et qui leur rapporte. » La coopérative s'occupe de tout pour leurs clients particuliers, de la facturation à l'envoi des reçus fiscaux. En outre, cela leur permet de faire bénéficier à leurs clients de 50% de réduction/crédit d'impôt.

Pour les particuliers, l'offre permet une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt de 50% sur le montant 3 des prestations facturées par la coopérative et de profiter du gage de qualité des prestataires adhérents. S'ils sont imposables, ils bénéficient d'une réduction d'impôt de 50% des sommes versées pour les prestations réalisées, dans la limite de 6000€, soit une dépense réelle de 12 000 €/an maximum. Ce plafond peut être relevé en fonction de leur âge, de leur situation familiale, de leur handicap ou du nombre d'enfants à charge. Le crédit d'impôt s'applique à tous les ménages, retraités et inactifs compris.

Comment ça marche ?

Pour les particuliers, il leur suffit de se rendre sur le site internet www.adezio-services.fr et de demander un devis en ligne, parmi les services proposés :

- entretien du jardin ;
- entretien de la maison ;
- bricolage et petits travaux à domicile ;
- préparation et livraison de repas/courses à domicile ;
- assistance informatique ;
- assistance administrative.

Pour les professionnels, il suffit également de se rendre sur le site et de souscrire à une part sociale de la coopérative d'un montant de dix euros. Chaque adhérent dispose alors d'un accès personnel en ligne. Une fois la prestation réalisée, ils se connectent et génèrent automatiquement la facture pour leur client particulier. 'Adezio services' encaisse le règlement du client particulier (par chèque, carte bancaire, CESU préfinancé ou virement) et leur reverse la somme qui leur est due par virement bancaire sous 48 à 72h. L'envoi des reçus fiscaux est effectué par voie postale en début d'année.

Contact : 04 28 70 39 30 ou par mail à contact@adezio- services.fr

Ecrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2021

L.M.